



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS ROUSSILLONNAIS

## **COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** **DU MERCREDI 1<sup>er</sup> FEVRIER 2017**

### **MEMBRES PRESENTS :**

AGNIN	M. MONTEYREMARD
ANJOU	M. ROZIER
ASSIEU	Mme GRAVIER
AUBERIVES SUR VAREZE	M. CORTES
BOUGE CHAMBALUD	Mme FAYOLLE
CHANAS	M. GUERRY, Mme COULAUD
LA CHAPELLE DE SURIEU	M. GIRARD
CHEYSSIEU	M. BONNETON
CLONAS SUR VAREZE	M. VIALLATTE
LE PEAGE DE ROUSSILLON	M. SPITTERS, Mme LHERMET, M. GABET
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA
ROUSSILLON	M. DURANTON, Mmes VINCENT, LAMBERT, KREKDJIAN, MM BEDIAT, PEY
SABLONS	Mme DI BIN (à partir du point 2)
ST ALBAN DU RHONE	M. CHAMBON
ST CLAIR DU RHONE	M. MERLIN, Mme GUILLON, M. PONCIN
ST MAURICE L'EXIL	M. GENTY, Mme CHOUCHANE, MM CHARVET, MONDANGE
ST PRIM	M. GERIN (à partir du point 3)
ST ROMAIN DE SURIEU	M. MOUCHIROUD
SALAISE SUR SANNE	M. VIAL, Mmes GIRAUD, MEDINA, M. PERROTIN (à partir du point 2)
SONNAY	M. LHERMET
VILLE SOUS ANJOU	Mme PELLAT

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : M. ROBERT CHARRERAU à M. SPITTERS, M. CANARIO à Mme LAMBERT, M. GERIN à M. GENTY (jusqu'au point 2), M. PERROTIN à Mme MEDINA (point 1), M. TRAYNARD à M. CHARVET.

**EXCUSES** : Mmes LAMY, DI BIN (point 1), CHARBIN, M. LEMAY.

**ABSENTE** : Mme MASSON.

Monsieur Christian MONTEYREMARD a été élu secrétaire de séance.

Francis Charvet ouvre la séance du conseil communautaire. Aucune observation n'est formulée sur le compte-rendu de la séance du 14 décembre dernier. Il aborde ensuite les différents points de l'ordre du jour.

### **1/ Stade d'athlétisme Frédéric Mistral.**

Gilles Bonneton et Cyril Betemps du cabinet Real Sport Ingénierie effectuent une présentation de la dernière version du projet de rénovation du stade d'athlétisme à partir d'un document joint au présent compte-rendu.

Gilles Bonneton rappelle que le conseil communautaire, dans sa réunion du 4 mai 2016, a débattu du rapport d'étude de faisabilité. Le coût prévisionnel global d'investissement était de l'ordre de 1 600 000 € HT : 889 000 € pour la piste d'athlétisme, 207 000 € pour la plaine de jeux, 475 000 € à 530 000 € pour le préau. Le conseil communautaire unanime avait relevé l'intérêt de ce projet et s'était prononcé pour une poursuite des études.

- Dans ses réunions des 22 juin et 7 décembre, le Bureau a intégré dans le programme des éléments complémentaires permettant d'avoir un classement interrégional (passage de la piste de 6 à 8 couloirs, ajout de 2 mâts d'éclairage...).

Un nouveau plan masse a été établi. Il intègre le stade d'athlétisme stricto sensu avec les différents équipements sportifs, une course d'obstacles - piste d'échauffement, un parcours cross/trail de 1 km, un terrain de football 40m x 60m en gazon synthétique, un terrain multisports couvert.

Gilles Bonneton précise que le projet a été conçu avec la double volonté d'avoir un bel équipement adapté à la pratique de l'athlétisme et de répondre aux besoins d'utilisation des collégiens.

- Cyril Betemps note que la conception du stade a été pensée avec le souci d'avoir la meilleure fonctionnalité possible en dissociant les sites des différentes disciplines afin de permettre la pratique simultanée de plusieurs activités. Le complexe permet de couvrir 90% des activités d'athlétisme.

L'équipement mis à disposition des collégiens est nettement amélioré par la création d'un demi terrain de foot en synthétique, un espace multisport « couvert » par un préau, permettant la pratique de sports collectifs de salle (basket, hand,...), dont un côté pourrait être fermé. Le projet conserve la possibilité d'installation de gradins de manière définitive ou provisoire.

- Cyril Betemps présente une vidéo de simulation du projet ainsi que le budget prévisionnel qui s'établit à 1 943 000 € HT.

- Gilles Bonneton relève l'évolution modérée du coût par rapport à celui du projet initial (1 600 000 € HT) alors que le programme a été nettement amélioré et complété, à la suite des discussions avec la Fédération et les clubs d'athlétisme, les professeurs d'EPS.

Le projet permet d'avoir 2 espaces distincts : l'espace scolaire (préau sport, terrain synthétique, anneau de vitesse de 200 mètres) en prolongement direct du gymnase, et le stade d'athlétisme.

Cyril Betemps note qu'un tel équipement sera particulièrement attractif y compris pour des manifestations sportives, des stages d'été, ...

- Robert Duranton relève la qualité de ce projet en soulevant 2 points techniques : la sécurité au niveau des gradins, la nature sable / stabilisé du parcours cross/trail qui longe la piste synthétique avec les risques d'obturation de la piste par le sable, phénomène qui a conduit à la dégradation de l'espace actuel.

Cyril Betemps précise que la sécurité sur les gradins (non intégrés dans le programme) pourra être assurée par des garde-corps. Pour la nature du revêtement du parcours cross/trail, ce ne sera pas un simple stabilisé ; il y aura également un liant. De plus, une zone neutre en enrobé de 2 mètres sera créée entre le parcours et la piste. Gilles Bonneton confirme que cette question du revêtement sable a été longuement débattue lors de l'élaboration du projet.

- Patrick Bediat reconnaît également que c'est un très beau projet. Il soulève les questions du prévisionnel d'occupation, du budget d'entretien en fonctionnement, des possibilités de location.

Cyril Betemps rappelle le travail étroit mené avec le club et les enseignants pour déterminer la consistance des 2 espaces (espace collège - espace athlétisme). L'équipement a été conçu avec le souci de limiter les frais d'entretien du fait de la limitation des zones « espaces verts » et de la création d'un maximum d'espaces en synthétique ; ces choix permettront d'axer l'entretien sur un gros nettoyage annuel plutôt qu'un nettoyage récurrent toute l'année.

Gilles Bonneton note le caractère structurant de cet équipement qui permettra d'attirer des compétences, des entraîneurs, des enseignants et de conserver le plus possible les jeunes dans les clubs locaux. Il conviendra de réfléchir aux évolutions pouvant être apportées grâce à un tel équipement. Francis Charvet observe que les charges d'entretien du stade ne devraient pas beaucoup évoluer par rapport à la situation actuelle.

- Denis Chambon interroge sur la quantification des besoins en créneau horaire pour l'athlétisme, pour d'autres disciplines sportives notamment pour les préparations de début de saison.

Gilles Bonneton répond que ce point n'a pas encore été abordé et qu'il le sera lors de l'élaboration des plannings annuels ; il note que les clubs locaux disposent de créneaux d'occupation des installations conséquents par rapport à ceux d'autres territoires. Il relève également la bonne dynamique actuelle du club d'athlétisme notamment pour les jeunes féminines. Il reviendra enfin à la CCPR de déterminer les moyens qu'elle se donne pour faire vivre cet équipement.

- Robert Duranton demande si cet équipement sera ouvert aux scolaires des communes. Gilles Bonneton répond que c'est en effet très souhaitable notamment pour les élèves des niveaux CM1 - CM2 ; la CCPR pourrait mettre en place une politique avant-gardiste sur l'athlétisme.

- André Mondange aborde les possibilités de subvention pour la réalisation de cet équipement. Gilles Bonneton fait état de plusieurs demandes d'aides financières en cours auprès de l'Etat, du Département, de la Région.

- Marie-Thérèse Lambert interroge sur les possibilités d'implication financière de la CCPR sur la rénovation du gymnase du lycée de Roussillon qui n'est pas intégrée dans l'opération de la cité de l'Edit. Francis Charvet répond que c'est un équipement qui relève de la compétence de la Région.

- Le conseil communautaire unanime valide le projet de rénovation du stade d'athlétisme Frédéric Mistral.

## **2/ Projet cinéma Le Grand Rex : acquisition foncière.**

Isabelle Dugua, Antoine Quadrini et Aurélien Debayle présentent le projet du cinéma Le Grand Rex. Isabelle Dugua fait un rappel de l'évolution de ce projet de construction d'un cinéma de 5 salles dans les locaux de l'ancienne cave coopérative du Péage de Roussillon. Le Rex du Péage de Roussillon se porte bien puisque 2015 a enregistré 57 800 entrées mais il atteint ses limites par sa configuration. L'étude de marché fait ressortir un potentiel de 110 000 à 125 000 entrées. Pour atteindre ces chiffres avec une moyenne de 24 séances hebdomadaires par salle et un taux de remplissage annuel moyen de 15%, la jauge idéale est de 5 salles et environ 750 places.

- Le budget prévisionnel d'investissement annoncé mi 2016 se situait à 4 323 061 € financé comme suit :

- URFOL : 903 061 €
- Centre National du Cinéma : 820 000 €
- Collectivités locales : 700 000 €
- Emprunts : 1 900 000 €

- La CCPR était sollicitée sur les points suivants :

- Subvention d'investissement : 400 000 €
- Garantie 50% de l'emprunt.
- Construction d'un parking d'environ 80 places sur l'emplacement des locaux SODIMEC.
- Subvention de fonctionnement : 40 000 € / an (pouvant être dégressive en fonction des résultats du cinéma).

Les différentes réunions ont entraîné des évolutions dans le montage du programme sur plusieurs points. Le budget d'investissement a été ramené de 4 323 061 € à 3 830 961 € dont 275 000 € pour l'achat des locaux de l'ancienne cave coopérative. Il est apparu préférable de s'orienter sur une acquisition par la CCPR des locaux de l'ancienne cave coopérative qui seraient ensuite mis à disposition de l'URFOL par bail emphytéotique. La participation financière globale de la CCPR, en intégrant la création de parkings supplémentaires et la destruction des anciens locaux SODIMEC, est de l'ordre de 1 M €. Il convient cependant de préciser la vocation partagée des parkings créés qui seront également utilisés par les usagers de la gare SNCF.

Le conseil communautaire est appelé, pour cette séance, à se prononcer sur l'acquisition au prix de 245 000 € HT des locaux de l'ancienne cave coopérative (parcelles AS 43 et 44). France Domaine, dans un avis du 14 décembre 2016, a estimé ce bien à la somme de 240 000 €, avec une marge de négociation de 10 à 20% du fait de son caractère atypique.

Le conseil communautaire sera, lors d'une prochaine séance, appelé à se prononcer sur d'autres points liés à ce projet : conclusion d'un bail emphytéotique avec l'URFOL ; garanties d'emprunt.

- Antoine Quadrini adresse ses remerciements au conseil communautaire pour son invitation à participer à cette réunion. Il évoque l'appartenance de l'URFOL à la fédération de l'éducation populaire représentée dans toute la France. L'URFOL est une composante régionale de la ligue de l'enseignement et a une présence historique dans le cinéma, art de divertissement mais également éducatif et culturel.

Antoine Quadrini reconnaît qu'il a beaucoup apprécié le territoire qu'il a découvert lors du projet de sauvetage du cinéma Rex mené avec la municipalité du Péage de Roussillon. La commune a racheté les locaux qui ont été mis à disposition de l'URFOL par bail emphytéotique ; le cinéma a été entièrement rénové avec de très bons résultats d'audience : passage de 27 000 entrées en 2009 à 62 000 entrées en 2016 (meilleur chiffre de l'histoire du Rex).

Le cinéma a cependant atteint son potentiel maximum et ne répond plus aux attentes du public du fait de ses limites techniques : écrans trop petits, dimensionnement insuffisant, ... Un nouveau projet a été mis en place en s'appuyant sur un partenariat avec la CCPR, la commune du Péage de Roussillon, la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le choix du site a évolué. Une extension sur une maison voisine avec intégration dans le projet de la partie de la rue de Dunkerque séparant les 2 constructions a été étudiée dans un premier temps. Ce projet n'a finalement pas été retenu pour 2 motifs principaux : coût d'acquisition ; seules les 2 salles créées par l'extension auraient pu être réaménagées, les 3 autres restant en l'état.

L'installation dans les locaux de l'ancienne cave coopérative a séduit l'ensemble des partenaires du projet qui ont été particulièrement sensibles à la rénovation d'un site historique.

- Le projet dégage au niveau rez de chaussée un grand hall d'accueil de 400 à 500 m<sup>2</sup> avec mezzanine, et de part et d'autre 2 salles d'une capacité chacune de 224 places. Les salles 3 - 4 - 5 seront créées au sous-sol mais ne seront pas considérées comme tel au plan de la sécurité incendie. 2 des 5 salles disposeront d'un son « ACROS » de très haute qualité car arrivant de tous les côtés. Le projet prévoit sur les parcelles d'emprise du cinéma la création de 55 places qui viendront s'ajouter aux 69 réalisées par la CCPR.

- Ce projet a ainsi pour vocation de répondre tant aux attentes des publics qu'aux objectifs sociaux et culturels de l'URFOL et des élus.

L'étude de marché, pourtant prudente, prévoit un doublement de la fréquentation pour la première année. Le budget d'investissement, hors foncier et acquisition, s'établit à 3 555 961 € HT couvert pour près de 50% par l'emprunt (1 800 000 €), 25% par des subventions (aides sélectives du CNC, Département, Région), 25% par des fonds propres avancés par la CDC mais qui seront remboursés entre la 7<sup>ème</sup> et la 10<sup>ème</sup> année. Ce plan de financement est quasiment bouclé avec notamment la certitude d'obtention des aides sélectives du CNC, l'intérêt de plusieurs banques.

- Le partenariat avec la CCPR compte 3 éléments :

- Mise à disposition des locaux par un bail emphytéotique de 80 ans.
- Cautionnement de 50% de l'emprunt bancaire (soit 900 000 €).
- Subvention de fonctionnement plafonnée à 40 000 € par année. Il est précisé qu'il ne s'agit pas d'une subvention d'équilibre mais d'une aide financière aux projets culturels intégrés dans l'action du Rex.

- Gilles Vial interroge sur le montant des subventions Département (150 000 €) et Région (150 000 €) versées dans le cadre de la loi Sueur. Antoine Quadrini précise que la loi Sueur autorise des subventions d'un montant supérieur mais la Région a fixé son plafond d'intervention repris par le Département.

- Jean-Pierre Gabet adresse ses félicitations à Antoine Quadrini pour la qualité de ce projet qui lui tient à cœur. Il rappelle qu'il avait beaucoup insisté en 2010 pour le rachat des locaux du Rex par la commune du Péage de Roussillon. Ce projet ambitieux permet au Péage de Roussillon de retrouver son lustre d'autrefois ; il rappelle également que son projet municipal intégrait l'extension du cinéma et la rénovation des locaux de la cave coopérative, 2 projets regroupés en un seul.

Jean-Pierre Gabet rappelle l'action de Hasan Sener qui avait engagé la réflexion de l'extension du cinéma ; il adresse ses félicitations à tous ceux qui ont œuvré pour ce projet : URFOL, élus communaux et communautaires, Amis du Rex, Ciné-Club.

- Patrick Bediat est également heureux que ces locaux deviennent un équipement communautaire mis à disposition de l'URFOL ; cet équipement va rayonner sur l'ensemble du territoire. Il soutient totalement ce projet tout en rappelant ses regrets que le projet d'équipement culturel sur les terrains Gaubert ne se réalise pas. Il note que la création d'une passerelle au-dessus de la voie SNCF constituera un élément positif mais s'interroge sur le nombre de places de parking qui lui paraît insuffisant et dont l'occupation sera partagée avec d'autres usagers.

- Francis Charvet note qu'il convient de prendre en compte les parkings créés par l'URFOL et la CCPR (soit 124 places supplémentaires) qui viennent s'ajouter aux parkings situés aux abords de la gare SNCF. L'usage de ces parkings (gare SNF et cinéma) se fera pour l'essentiel à des horaires différents. Il relève que la commune du Péage de Roussillon ne peut pas être entièrement occupée par des parkings et qu'il n'est pas interdit de marcher un peu.

Il observe également que l'intervention de la CCPR dans l'aide au cinéma impliquera une modification de l'intérêt communautaire inscrit dans les statuts de la CCPR.

- Stéphane Spitters fait état de ses dernières rencontres avec la SNCF ayant pour objet la création d'une nouvelle passerelle ; l'endroit précis reste à fixer. Il apparaît cependant souhaitable que la SNCF réalise un passage souterrain plutôt qu'une passerelle de 7 mètres de hauteur. Il adresse ses remerciements à Antoine Quadrini pour le travail mené en partenariat avec l'équipe municipale depuis 2 ans et rappelle que le dossier en cours n'est pas celui de Hasan Sener mais celui de la municipalité actuelle.

- André Mondange expose qu'il est très favorable à ce projet, et confirme l'importance du traitement de l'amiante lors de la démolition des anciens locaux SODIMEC. Il s'inquiète sur le devenir du bâtiment actuel du Rex auquel les Péageois sont très attachés. Stéphane Spitters répond que ce bâtiment ne sera pas démoli et a été classé dans les bâtiments protégés par le PLU communal.

- A l'issue de ce débat, le conseil communautaire unanime décide l'acquisition des locaux de l'ancienne cave coopérative du Péage de Roussillon (parcelles AS 43 et 44) au prix de 245 000 € HT. Les autres points du dossier (bail emphytéotique, caution emprunt, subvention, modification de l'intérêt communautaire) seront traités lors d'un prochain conseil communautaire.

- Antoine Quadrini adresse ses remerciements au conseil communautaire pour ce vote et indique que le nouveau Rex devrait ouvrir dans un délai de 18 mois.

### **3/ Contrat de ruralité.**

Francis Charvet rappelle que, par délibération du 14 décembre 2016, le conseil communautaire a approuvé la candidature de la CCPR à la mise en œuvre d'un contrat de ruralité pour la période 2017-2020 s'appuyant sur un diagnostic justifiant la mise en œuvre d'un tel contrat. Ce contrat intégrait diverses actions de la CCPR et de 16 communes.

Il est proposé au conseil communautaire l'adoption d'une délibération modificative intégrant les fiches actions des communes de Péage de Roussillon, Salaise sur Sanne, Saint Clair du Rhône et Ville sous Anjou qui sont parvenues après l'envoi du dossier à l'Etat. Le nombre total de projets communaux passe ainsi de 43 à 53.

- Francis Charvet propose de transmettre le projet de la CCPR à la CCTB afin d'envisager les possibilités de l'associer à ce dispositif sans pour autant retarder l'instruction du dossier roussillonnais. Philippe Genty note le fait que la CCPR a pu s'appuyer sur son étude de territoire pour rédiger son contrat, document dont ne dispose peut-être pas la CCTB.

- Jean-Louis Guerry demande la possibilité d'inscrire des actions supplémentaires pour la commune de Chanas mais il apparaît que les projets ne sont pas suffisamment avancés pour y être insérés.

Le conseil communautaire unanime approuve la version du contrat de ruralité complétée par les nouvelles actions.

### **4/ Assainissement.**

Francis Charvet présente les différents points ayant trait à l'assainissement.

4.1/ Budget annexe 2017 : ouverture de crédits avant le vote du budget.

Le conseil communautaire unanime autorise l'ouverture des crédits suivants avant le vote du BP 2017 ; ceux-ci sont fixés dans la limite de 25% des montants du BP 2016.

Articles budgétaires : M 49	Crédits 2016	Proposition Ouverture Crédits 2017
2031 – Frais d'études	300 000 €	75 000 €
2051 – Concessions et droits similaires	61 800 €	15 450 €
2111 – Terrains nus	3 000 €	750 €
2125 – Aménagement Terrains bâtis	48 616 €	12 154 €
21351 – Agencement bâtiments d'exploitation	5 811 €	1 452 €
2151 – Installations complexes spécialisées	184 000 €	46 000 €
21561 – Matériel spécifique d'exploitation : serv. distrib. eau	32 000 €	8 000 €
2182 – Matériel de transport	116 300 €	29 075 €
2313 – En cours construction	7 965 561 €	1 991 390 €
2315 - En cours - Installations, matériel et outillage techniques	1 789 351€	447 337 €

4.2/ Annulation de factures émises sur exercices antérieurs.

Le conseil communautaire unanime décide l'annulation partielle de plusieurs factures émises sur l'exercice 2016 qui ont reçu un avis favorable de la commission d'étude des dégrèvements du 13 décembre 2016.

Nom - Prénom	Conso réelle	Motif fuite	Conso Moyenne	Facture initiale	Bordereau et titre	Montant facture initiale	M3 dégrévés	Montant DGV. TTC 10%
LYF.	73	Chaudière	55			216,55	18	17,03
CI / QA	410	Vanne tab. Alim.jardin	156	34731		1089,62	254	240,28
LS	193	Vanne alimentation	160	11377		548,89	36	31,28
KE	263	Canalisation	9	27199		675,7	254	220,73
A PL	413	Canalisation	173	5985		1034,75	240	208,56
FM	45	Canalisation	19	32976		151,06	26	24,6
NJF	204	Grp.Sécu. Chauffe Eau	25	2016004257		261,25	90	109,89
Total Général								852,37 €

4.3/ Zonages assainissement eaux usées et eaux pluviales : communes d'Auberives sur Varèze et Cheyssieu.

Le conseil communautaire unanime adopte les cartes de zonage eaux usées et eaux pluviales des communes d'Auberives sur Varèze et Cheyssieu qui ont fait l'objet d'un avis favorable du conseil d'exploitation de la régie assainissement dans sa réunion du 13 décembre 2016. Il décide également de mandater les 2 communes pour exécuter toutes les formalités nécessaires à la mise à l'enquête publique du zonage d'assainissement eaux usées et eaux pluviales conjointement avec l'enquête publique relative au PLU de la commune.

#### 4.4/ Mise en séparatif des réseaux assainissement ouest du Péage de Roussillon : demande de subvention à l'agence de l'eau.

- Par délibération du 16 novembre 2016, le conseil communautaire a sollicité une subvention de l'agence de l'eau sur le programme de mise en séparatif des réseaux assainissement du Péage de Roussillon d'un montant de 2 283 000 € HT.

L'agence de l'eau demande que la délibération soit complétée en mentionnant que cette opération sera réalisée selon les principes de la charte qualité des réseaux d'assainissement.

Le conseil communautaire unanime adopte cette délibération.

#### 4.5/ Appel à projet de l'agence de l'eau : gérer les compétences eau et assainissement au bon niveau.

L'agence de l'eau lance un appel à projet intitulé « Gérer les compétences eau et assainissement au bon niveau » afin d'accompagner les collectivités sur l'ensemble des questions liées à ce transfert de compétence et à la structuration, l'organisation des services d'eau et d'assainissement.

La CCPR souhaite présenter en réponse à cet appel à projet deux dossiers portant sur les deux thématiques :

- du transfert des compétences en accord et en anticipation de la loi NOTRe
- de la gestion patrimoniale et du fonctionnement pérenne de l'eau et de l'assainissement

Dans le cadre de l'étude de rapprochement CCPR / CCTB, la commission thématique composée d'élus et de techniciens des différentes structures gestionnaires de l'eau et de l'assainissement s'est réunie afin de produire un état des lieux sur chaque territoire. Cette commission a rapidement évoqué le besoin de recruter une personne référence sur cette étude sachant que chaque territoire devait par ailleurs se positionner sur l'organisation des services d'eau et d'assainissement en accord avec les orientations de la loi NOTRe.

La mission a pour objet de définir la faisabilité, les modalités et les conséquences financières, techniques et juridiques de l'application de la loi NOTRe et de proposer une organisation des services d'eau et d'assainissement sur chacun des territoires et sur l'ensemble des deux territoires en cas de rapprochement en 2019.

Aussi, il est proposé de mutualiser un recrutement pour mener sur chaque territoire l'étude du transfert des compétences eau et assainissement et assurer la cohérence des deux études dans l'hypothèse d'un territoire unifié. Ce poste de chargé de mission s'appuiera sur les directeurs et présidents des structures existantes et sollicitera l'aide de bureaux d'études spécialisés dans certaines analyses. Il aura à sa charge la rédaction du cahier des charges des missions externalisées et l'ensemble du travail d'animation, concertation, proposition propre à ce type de poste. Il pourra s'appuyer sur les services existants de la CCPR en termes de moyens. La mission de cet agent se décomposera ainsi sur chaque territoire :

- caractériser les services existants et définir la qualité de service attendue
- définir, pour chaque service existant, les améliorations et les aménagements à réaliser
- proposer les formes de regroupements possibles en 2019 avant l'évolution de la loi NOTRe pour 2020
- évaluer les conséquences techniques, financières et juridiques pour les collectivités
- approcher l'impact sur le prix du service
- proposer un calendrier détaillé de mise en œuvre

- L'étude se décomposerait en 3 phases :

- Phase 1 : sur chacun des deux territoires, réaliser un diagnostic des structures selon le détail de la fiche de poste.
- Phase 2 : faire la présentation de 2 à 3 scénarios possibles de gestion, au sein de chaque EPCI, des compétences et de leurs conséquences sur les organisations, les prix du service et leur portée juridique.
- Phase 3 : suite au choix de chaque EPCI, il conviendra de travailler à la construction du scénario en proposant l'orientation prise par chaque EPCI et/ou par le futur EPCI en cas de rapprochement.

- Le chargé de mission serait recruté par la CCPR pour la période de 2017 à 2019. Il décomptera son temps de travail respectif sur chaque structure et ce décompte servira de clé de répartition entre les deux communautés de communes. Le chargé de mission dépendra d'un comité de pilotage propre à

chaque EPCI, composé d'élus, de techniciens et de représentants de l'agence de l'eau et de la DDT ; la question de la participation des usagers sera étudiée dans le cadre de la mission.

- L'estimation financière de la mission se présente comme suit :

<b>Coût fonctionnement annuel</b>	<b>77 000 €</b>
Salaire	65 000 €
Fonctionnement	12 000 €
<b>Coût des études liées</b>	<b>29 000 €</b>
Outils d'analyse financière	8 000 €
Prestations juridiques	21 000 €
<b>Investissement</b>	<b>18 000 €</b>
Véhicule	12 000 €
Moyens mobilier et informatiques	6 000 €

- Le conseil communautaire unanime se prononce sur :

- La création d'un poste contractuel de chargé de mission mutualisé avec la CCTB pour l'étude du transfert des compétences eau et assainissement.
- La demande de subvention à l'agence de l'eau d'un montant établi à 80% de la dépense avec un coût de 77 000 € HT / an pour 3 ans sur le fonctionnement, de 29 000 € HT d'études et 18 000 € HT d'investissement.

## **5/ Tourisme.**

Régis Viallatte présente les dossiers ayant trait au tourisme.

### **5.1/ Tarifs régie Pays Roussillonnais Tourisme.**

#### **5.1.1/ Balades accompagnées.**

Le conseil communautaire unanime décide le passage à la gratuité des balades accompagnées. Celles-ci sont actuellement facturées 0,50 € / adulte avec une gratuité pour les enfants. Les randonnées sont encadrées par les membres de l'association des guides bénévoles du Pilat. Or, une activité payante même symbolique implique pour les guides d'avoir des diplômes reconnus par l'Etat. Il n'est donc légalement pas possible, avec le mode actuel d'organisation des visites, de demander une participation même symbolique aux randonneurs. La fréquentation moyenne sur 5 ans est de 270 personnes / an soit une recette maximale de 130 € / an.

#### **5.1.2/ Animation visite guidée enchantée et du Cluedo.**

Dans le cadre de la mission de valorisation touristique des patrimoines et de promotion du territoire, le service tourisme organise des animations familiales ; les visites enchantées et le Cluedo renaissance se font dans le cadre du regroupement des châteaux d'Isère (Sassenage, le Touvet, Virieu, Barbarin et Roussillon) ; l'intérêt est de mutualiser la communication et de donner de la lisibilité à une offre commune et originale qui peut trouver une place spécifique dans la communication d'Isère Tourisme. Le format de ces prestations devant converger, il est proposé de jouer la logique du réseau et d'aligner les tarifs à 6 € / personne (collation comprise). Le tarif actuel est de 5 € / personne pour les visites enchantées et de 5 € / adulte et 4 € / enfant de 8 à 18 ans pour le Cluedo. Le conseil communautaire unanime adopte ces nouveaux tarifs.

### **5.2/ Mission patrimoine : demande de subvention au département.**

Pays Roussillonnais Tourisme œuvre à la connaissance des patrimoines et à l'ouverture de sites à la visite dans le but d'enrichir l'offre touristique du territoire à travers sa mission patrimoine. Elle touche à tous les types de patrimoine : bâti, naturel, industriel, urbain et immatériel (les savoir-faire de l'artisanat et de l'agriculture).

Différentes approches ou médiations sont proposées au public à travers :

- Le programme des Rendez-vous de l'office (une cinquantaine de dates par an)
- Les visites individuelles

- Les visites en groupe
- Les journées du patrimoine
- Les visites enchantées pour les familles
- Les ateliers scolaires
- Les balades accompagnées
- Les animations autour du Bistrot de pays...

Par ailleurs la réflexion sur la valorisation touristique des patrimoines se poursuit à travers des projets de développement comme la valorisation de la collection de l'ancien Musée animalier, la mise en valeur des sentiers d'interprétation etc.

Ces temps d'animation et de réflexion pour le développement constituent les fondements de la mission patrimoine.

Cette action est éligible à une aide financière du département de l'Isère. Le montant de l'action s'élève en estimation à 41 400 € TTC couvert pour 6 000 € par des recettes d'activité, 7 000 € par la subvention départementale et 28 400 € par les fonds propres de la régie Tourisme.

Le conseil communautaire unanime approuve cette action et la demande de subvention de 7 000 € à adresser au département de l'Isère.

## **6/ Demandes de subventions DETR.**

Le conseil communautaire unanime, après présentation par Francis Charvet, approuve les demandes de subventions à la DETR présentées par la CCPR pour les opérations suivantes :

→ Travaux de sécurité - Remplacement du Pont de la Varèze - Commune de Cheyssieu

Montant des travaux : 533 275 € HT

Montant de la demande : 20% du montant des travaux : 106 655 € HT

Part restant à financer par la CCPR : 426 620 € HT

→ Travaux de sécurité - Chemin de la Pipardière - Commune de Chanas

Montant des travaux : 151 000 € HT

Montant de la demande : 20% du montant des travaux : 30 200 € HT

Part restant à financer par la CCPR : 120 800 € HT

→ Mise en accessibilité du gymnase Frédéric Mistral - Commune de Saint Maurice l'Exil

Montant des travaux : 152 000 € HT

Montant de la demande : 20% du montant des travaux : 30 400 € HT

Part restant à financer par la CCPR : 121 600 € HT

→ Réhabilitation de la piste d'athlétisme du stade Frédéric Mistral - Commune de Saint Maurice l'Exil

Montant des travaux : 1 385 000 € HT

Montant de la demande : 20% du montant des travaux dans la limite de 1 million d'Euros HT : 200 000 € HT

Part restant à financer par la CCPR : 1 185 000 € HT

## **7/ Personnel communautaire.**

### 7.1/ Créations de postes.

- Le conseil communautaire unanime, après présentation par Francis Charvet, décide la création des postes suivants n'entraînant pas de dépenses supplémentaires par rapport aux décisions déjà prises :

- Economie : création d'un poste d'ingénieur à temps complet correspondant au grade de la personne recrutée au service économie.
- Centre de Planification et d'Education Familiale : création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet (20/35<sup>ème</sup>) pour un agent qui, du fait de son activité et conformément à ses souhaits, passe de la filière sociale à la filière administrative.
- Conservatoire : création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps complet afin d'adapter le poste aux heures réellement effectuées par l'agent.

## 7.2/ Convention avec le centre départemental de gestion de l'Isère pour l'inspection des risques professionnels.

- Francis Charvet expose que, pour continuer à bénéficier d'une inspection des risques professionnels, le pôle Prévention des Risques Professionnels du CDG38 propose l'expertise d'ingénieurs en hygiène et sécurité pour la mise en œuvre de cette mission dite « ACFI » (Agent Chargé de la Fonction d'Inspection). Le conseil d'administration du CDG38 vient d'approuver une nouvelle convention type, qui sera conclue pour une période de trois années, puis renouvelable par tacite reconduction, dans un but de simplification.

De nouvelles modalités de tarification s'appliquent désormais, avec notamment une différenciation au profit des employeurs affiliés au CDG38. La facturation sera proportionnelle au temps passé en collectivité, et au temps de rédaction de rapports.

- Le conseil communautaire unanime autorise la signature de la convention avec le CDG38 par laquelle le CDG met à disposition son ingénieur en hygiène et sécurité (texte joint à la note de synthèse). Les coûts de mise à disposition s'établissent à 175 € / ½ journée + frais de déplacements et repas.

## **8/ Convention de partenariat avec l'association pour le droit à l'initiative économique.**

Gilles Vial expose que, par délibération du 15 janvier 2014, le conseil communautaire a approuvé la signature d'une convention de partenariat avec l'ADIE portant sur la période 2014-2016.

- L'ADIE est une association fondée en 1989 et reconnue d'utilité publique. L'association aide les personnes exclues du système bancaire à créer leur entreprise par le microcrédit. Le public concerné sont les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires de minima sociaux et salariés en situation de précarité (temps partiels, contrats aidés, intérimaires).

L'ADIE en France compte de 120 antennes de proximité, 460 salariés et plus de 1 200 bénévoles.

- Les services proposés :

- Un accompagnement avant, pendant et après la création de l'entreprise : gestion, démarches administratives, politique commerciale, communication, conseil juridique...

Au niveau des financements :

- Un microcrédit pour financer tous types de besoins pour la création ou le développement d'une entreprise.
- Un microcrédit pour l'emploi salarié : spécifiquement mis en place pour financer tous types de besoins permettant un maintien dans l'emploi salarié ou un retour à l'emploi salarié (cela concerne principalement la mobilité mais peut aussi permettre la formation professionnelle).
- Un accès facilité à des financements complémentaires (prêts d'honneur, prime régionale...).
- Les différents soutiens pour l'Isère : Conseil Régional, Conseil Départemental, CAPI, Bièvre Isère, Pays Viennois, Pays Roussillonnais, Grenoble Alpes Métropole, l'Europe à travers le FSE.

- Le partenariat sur le pays roussillonnais depuis 2014 c'est :

- Une permanence par mois sur le territoire dans les locaux de la CCPR et au Pôle Emploi de Roussillon.
- Un soutien en terme de communication (site internet de la CCPR, Newsletter Commerce en Pays Roussillonnais, diffusion des flyers et affiches, participation aux événements organisés sur le territoire en lien avec les thèmes de l'emploi et de la création d'entreprise...).
- La CCPR verse 600 € de subvention par projet financé par l'ADIE, établi sur le pays roussillonnais, dans la limite de 15 projets par an (subvention totale de 9 000 € maximum / an).

- Quelques chiffres sur notre territoire :

Année		2014	2015	2016 (au 20.09.16)
<b>Nombre de microcrédits aux entrepreneurs</b>		16	10	11
<b>Nombre de microcrédits pour l'emploi salarié</b>		2	1	2
<b>Répartition par secteur d'activité</b>	<b>Commerce</b>	56%	40%	/
	<b>Service</b>	31%	50%	/

	<b>Bâtiment</b>	13%	10%	/
<b>Montant moyen octroyé par entreprise</b>		5 142 €	4 951 €	/

- Impact de l'action de l'ADIE après 2 ans : taux de pérennité des entreprises de 70% ; taux d'insertion des personnes financées de 87%.

- Le conseil communautaire est appelé à se prononcer sur la conclusion d'une nouvelle convention de partenariat de 3 ans portant sur la période 2017-2019 sur la base de la convention jointe à la présente note qui prévoit une subvention maximale de la CCPR de 9 000 € / an dans la limite de 15 projets / an (600 € / projet).

- Patrick Bédiat relève le caractère intéressant de ce dispositif qu'il soutient et interroge sur la durée du maintien à l'emploi, le lien avec Pôle Emploi, le nombre limité de dossiers traités.

Francis Charvet confirme l'existence de liens avec Pôle Emploi. Roberte Di Bin relève le rôle de conseil de l'ADIE qui attire l'attention des personnes ayant des projets peu réalistes ce qui peut expliquer le nombre relativement faible de dossiers retenus.

Le conseil communautaire unanime approuve la convention de partenariat avec l'ADIE.

### **9/ Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents.**

Francis Charvet rappelle que, par délibération du 7 mai 2014, le conseil communautaire a fixé les taux et montants des indemnités de fonction du Président et des 15 Vice-Présidents.

Le conseil communautaire est appelé à approuver l'actualisation du tableau annexé à cette délibération afin de prendre en compte les modifications enregistrées sur les postes de Vice-Président :

Francis Charvet	Président	48,75% de l'indice brut 1015
Gilles Vial	1 <sup>er</sup> Vice-Président	19,50% de l'indice brut 1015
Robert Duranton	2 <sup>nd</sup> Vice-Président	19,50% de l'indice brut 1015
Stéphane Spitters	3 <sup>ème</sup> Vice-Président	19,50% de l'indice brut 1015
Vincent Poncin	4 <sup>ème</sup> Vice-Président	19,50% de l'indice brut 1015
Philippe Genty	5 <sup>ème</sup> Vice-Président	19,50% de l'indice brut 1015
Isabelle Dugua	6 <sup>ème</sup> Vice-Président	19,50% de l'indice brut 1015
Didier Gerin	7 <sup>ème</sup> Vice-Président	19,50% de l'indice brut 1015
Roberte Di Bin	8 <sup>ème</sup> Vice-Président	19,50% de l'indice brut 1015
Jean-Louis Guerry	9 <sup>ème</sup> Vice-Président	19,50% de l'indice brut 1015
Luc Satre	10 <sup>ème</sup> Vice-Président	19,50% de l'indice brut 1015
Gilles Bonneton	11 <sup>ème</sup> Vice-Président	19,50% de l'indice brut 1015
Marie-Hélène Vincent	12 <sup>ème</sup> Vice-Président	19,50% de l'indice brut 1015
Régis Vialatte	13 <sup>ème</sup> Vice-Président	19,50% de l'indice brut 1015

Le conseil communautaire unanime approuve l'actualisation du tableau des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents.

L'ordre du jour épuisé, Francis Charvet clôt la séance du conseil communautaire.

Le Président  
**F. CHARVET**